



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 6 novembre 2024

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 6 novembre 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous.

Avant d'ouvrir ce conseil, je souhaite rendre hommage à Gilles Buna, ancien Maire du 1^e arrondissement, de 1995 à 2001. Il a ensuite été adjoint au Maire de Lyon en charge de l'urbanisme, conseiller départemental puis Vice-président à la Métropole de Lyon. Chaleureux, proche des gens, il a porté ses responsabilités publiques avec persévérance, humanisme et souvent, humour. Sa fidélité à Gérard Collomb l'a parfois isolé de sa famille politique, mais dans son action il a porté avec constance sa vision d'une ville respectueuse du vivant, et conviviale.

Lyon lui doit beaucoup. Des Berges du Rhône à la rénovation de la Duchère en écoquartier, et, bien-sûr, la montée de la Grande Côte piétonne et ses jardins. Il nous donne en héritage des espaces de vie, d'inspiration, de rencontre. C'est aussi sa vision des mobilités qui a fortement marqué le territoire, avec le déploiement des transports en commun, des voies cyclables, du réseau Vélov' qui a inspiré ensuite d'autres collectivités comme Paris. Son engagement pour le tissu associatif local est tout aussi important pour la vie de la cité. Il n'a pas ménagé ses efforts pour sauver l'existence de l'association « SMD » (Service de Maintien à Domicile) lorsqu'elle était en grande difficulté, ou soutenir le déploiement de l'association « Croc Aux Jeux » portant la ludothèque, parmi d'autres exemples.

Lui qui fut enseignant auprès d'enfants en situation de handicap a conservé, au cours de sa vie politique, un attachement fort à l'éducation populaire et à l'aide aux personnes vulnérables. Passionné par le terrain et la rencontre avec les gens, on pouvait le voir souvent en sortie d'école, sur les places ou les marchés. Cet engagement dans la vie publique lui a laissé peu de temps pour la poésie, passion qu'il partageait avec son épouse Mireille. Dans les condoléances que nous lui transmettons, ainsi qu'à ses proches et camarades d'engagement, nous lui souhaitons de trouver dans la poésie du réconfort face au deuil.

Pour honorer sa mémoire, lui qui nous a quittés il y a dix jours, je vous propose d'observer une minute de silence.

Alors ce conseil va s'ouvrir dans un contexte international qui est marqué par l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis. Alors pourquoi, en arrondissement, commenter cet événement ? Bah parce que nous ne sommes pas une bulle isolée du reste du monde. Ne serait-ce que les gaz à effet de serre émis aux Etats Unis affectent notre climat ici, et que le déni climatique que Trump est une menace existentielle pour nous ici. Parce que le discours dominateur, suprémaciste, sexiste et violent qu'il diffuse par les moyens d'information qui ont permis son élection agissent aussi dans nos contrées, ne connaissent pas davantage de frontières que les gaz à effet de serre, et sont aussi une menace existentielle. Pourtant, face à cela, et face au désespoir qui peut nous saisir, il faut pouvoir croire en la démocratie, la défendre, s'impliquer, s'approprier véritablement les enjeux. Les vendeurs d'illusions ne nous réservent comme futur qu'un monde zombie. Entre Halloween et le Black Friday, il nous faut, ensemble, tracer un autre chemin, sobre, heureux et commun. Alors je voulais vous remercier d'être ici et ensemble nous ne baissons pas les yeux, ni la tête, ni les bras, et nous allons continuer.

Je vais poursuivre cette introduction avec d'autres sombres nouvelles malheureusement qui tracent aussi les objets sur lesquels nous allons devoir nous mobiliser en résistance, et je suis désolé de ces sombres nouvelles, nous sommes en novembre. Ces nouvelles ce sont les annonces de coupes drastiques annoncées pour les collectivités locales qui sont en première ligne pour les services publics, et en première ligne face aux crises sociales et environnementales.

On l'a vu les semaines passées avec les inondations. Alors bien-sûr la catastrophe de Valence a frappé les esprits, et nous n'oublions pas combien, sur notre Métropole, la ville de Givors a été touchée par des intempéries violentes. De nombreux équipements de la Ville de Lyon, aussi, ont été affectés. Dans le 1^{er}, une crèche associative dans un bâtiment de la Ville a été fermée pendant 10 jours suite aux dégâts. Les réparations représentent un coût important et une charge sur les équipes qui doivent intervenir en urgence. Et dans ce contexte, les coupes budgétaires du gouvernement imposées aux communes et imposées au Fonds Vert qui finance leur adaptation au changement climatique sont des coupes dramatiques et irresponsables. On a le besoin de pouvoir investir pour s'adapter à l'intensification des risques. La notion de dette écologique doit résolument s'inscrire dans tout raisonnement de politique publique.

Les crises sont aussi sociales. La difficulté à se loger ne fait que s'aggraver et la réponse par la répression des plus faibles est proprement scandaleuse. L'expulsion du squat rue Neyret a mis à la rue, à la veille de la trêve hivernale 70 jeunes. Le "Collectif Solidaire" soutenu par la mairie d'arrondissement, et je remercie Malika Haddad-Grosjean qui est malheureusement absente ce soir. Je la remercie pour son engagement continu à rechercher avec l'adjointe Sophia Popoff une solution digne pour ces jeunes qui, dans l'attente, sont hébergés temporairement dans un local qui n'est pas adapté.

Je tiens à dire aussi ici ma colère que la Préfecture n'ait pas fait le diagnostic social qu'elle avait promis alors qu'il s'agissait d'un public par définition sensible, de jeunes migrants isolés en recours devant le juge des enfants. Il incombe à la Préfecture une mission d'ordre public et de sécurité qui inclut la protection des populations. La DETTS, service en charge de l'hébergement d'urgence, n'était même pas au courant de l'expulsion ; c'est nous qui lui avons appris, alors qu'un dispositif policier spectaculaire était en place. C'est là un choix d'allocation de moyens qui pose question.

A l'inverse, à la Ville de Lyon et à la Métropole, nous avons fait jusqu'ici, parce que nous étions en capacité de le faire, le choix d'aller au-delà des compétences usuelles pour offrir des solutions de mise à l'abri d'urgence aux publics les plus fragiles, familles à la rue, jeunes isolés. Tout cela par la mobilisation de locaux vacants, de gymnases, la création de « sites d'hospitalité » transitoires, la création de logement intercalaire dans le parc social en attente de réhabilitation...

Dans ce contexte, c'est dramatique de couper les budgets des collectivités qui sont déjà en 1^{ère} ligne pour pallier les carences de l'Etat.

L'austérité est une idée dangereuse, comme l'a écrit l'économiste Mark Blyth : « une idée dangereuse qui cherche dans les poches de ceux qui n'ont pas créé le problème des solutions qui ne fonctionnent pas. »

Et c'est d'autant plus grave que l'Etat ne fait même pas appliquer les principes de solidarité territoriale, ni ne met les communes face aux responsabilités qu'elles devraient assumer. Ainsi à Ecully où le Maire empêche impunément l'ouverture d'un centre de mise à l'abri pour les mineurs non accompagnés, prétendant que cela menacerait l'« identité » de sa commune ? C'est indigne pour les jeunes en question, irresponsable pour les finances de la Métropole qui en attendant paie des nuits d'hôtel, et surtout insultant pour les habitants d'Ecully dont l'identité ne saurait être réduite à la bêtise raciste de leur maire. Et je l'invite d'ailleurs à voir comment les choses peuvent bien se passer dans le 1^{er} avec des associations solidaires tout à fait contentes d'accueillir les jeunes.

Alors que les identités tendent à se replier, nous avons voulu, à travers la question adressée au maire de Lyon, qui sera présentée tout à l'heure par Fatima Berrached, aborder le sujet de la pluralité des mémoires, de leur créolisation dans une reconnaissance mutuelle des douleurs du passé. C'est pourquoi nous aborderons le sujet de la mémoire de la conquête coloniale de l'Algérie en interrogeant le besoin de contextualisation de la statue du sergent Blandan qui se trouve sur la place Sathonay. Je tiens à remercier ici les associations mémorielles qui œuvrent dans un esprit de dialogue et de fraternité à réparer les fractures du passé. Comme « Coup de Soleil », qui fait un travail remarquable sur la guerre d'Algérie, croisant les mémoires des appelés, harkis, déserteurs, objecteurs de conscience. Mais aussi les acteurs culturels, et je tiens à saluer la compagnie « Passeurs de Mémoire » dirigée par Dominique Lurcel qui, avec Yves Bénitah a monté une programmation remarquable sur la mémoire du génocide rwandais, dans un objectif de transmission et d'éveil des consciences, alors que les discours de deshumanisation servent encore quotidiennement à justifier ou occulter des crimes contre l'humanité, comme en ce moment même à Gaza.

On le voit, le tissu associatif, à travers des actions culturelles, solidaires, sportives, est extrêmement dynamique sur notre territoire et en fait toute la richesse. Nous renforçons ce lien avec une nouveauté, le dispositif SAVA, qui permet que la mairie d'arrondissement attribue des subventions sur appel à projets. Pour la 1^{ère} édition, nous avons reçu 43 propositions et avons pu attribuer 9 subventions de 500 à 1000 euros. Donc nous avons aussi des nouvelles positives à indiquer sur notre territoire pour montrer comment la société peut être un terrain de proposition et de résistance.

Alors pour conclure ce propos introductif, comme d'habitude, je vais répondre à des questions qui nous ont été envoyées par des habitants.

La première question concerne la vogue et porte sur les difficultés constatées notamment la présence de stands de tirs à proximité des écoles, la persistance de nuisances sonores et également de produits interdits comme les puffs, qui sont des cigarettes électroniques jetables, qui étaient disponibles pour des jeux destinés aux enfants. Alors nous avons constaté ces difficultés et les avons bien-sûr signalées aux forains pour remédier aux infractions. Il faut souligner aussi que nous avons obtenu aussi grâce au dialogue constructif avec les forains, des améliorations notables sur la préservation des circulations pour les piétons. Des efforts notables sur le bruit, le « Speed » qui était la principale attraction mise en cause a été remplacée par la grande roue. Et nous avons également sur la dimension de durabilité des lots à gagner, nous avons fait une expérimentation réussie avec l'association « Enjoué » qui est l'association qui permet le recyclage de jouets et leur donner une seconde vie, et qui a pu proposer ses produits sur les stands des forains cette année. Nous avons d'autres perspectives d'amélioration pour l'avenir puisqu'une évolution va être nécessaire avec le réaménagement du boulevard, et cela est finement travaillé entre les forains et l'adjoint en charge à la Ville de Lyon Valentin Lungenstrass. Donc en somme, nous avançons vers une fin de la "course au gigantisme" mais tout en préservant l'esprit de la fête pour le maintien aussi de ce moment populaire sur le boulevard de la Croix-Rousse.

Une autre question qui nous a été adressée nous demande quand la navette fluviale sera mise en route ? Alors elle sera mise en service en juin 2025, pour un trajet, en premier lieu, qui sera de Bellecour à Vaise. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que le quai d'amarrage est en cours de construction et même en cours de finalisation au niveau de la passerelle St Vincent. Le quai d'amarrage donc de la station qui desservira le 1^{er} arrondissement pour cette navette fluviale.

Donc avec ces bonnes nouvelles je vais vous proposer d'ouvrir le conseil, tout d'abord en nommant un secrétaire de séance... Ah pardon excusez-moi, on a effectivement une intervention préalable que j'ai omise et je vais vous donner la parole Fatima Berrached avant que nous puissions faire l'appel.

Fatima BERRACHED

Merci Madame la Maire.

Madame la Maire, cher.es collègues, ma prise de parole concerne 2 invitations à mobilisation.

La Ville de Lyon comptait en sa dernière rentrée universitaire 175 000 étudiants, étudiantes, dont 23 000 étudiants internationaux. Parmi ces 175 000 étudiants, étudiantes, la Ville de Lyon accueille 50 224 boursiers dans l'enseignement supérieur. Comme vous le savez, la bourse étudiante a pour objectif d'offrir des opportunités de réussite aux étudiants et étudiantes. Elle est attribuée selon des critères de ressources, en prenant en compte aussi la situation familiale. Cette bourse est gérée par les CROUS et en l'occurrence pour Lyon, par le CROUS de Lyon.

Notons qu'il est possible, maintenant, d'associer activité professionnelle avec l'attribution d'une bourse, mais avec des critères bien définis, comme l'autorisation des établissements universitaire ou bien encore le temps de travail. Le CROUS propose également 9 955 places d'hébergement pour 43 résidences dont 62 places en résidences séniors. Les résidences universitaires permettent aux étudiants et étudiantes d'éviter de faire les aller/retour entre le domicile familial éloigné et le lieu d'études.

Au vu des chiffres précédemment énoncés, il ressort que ces logements proposés par le CROUS ne suffisent pas. Cher.es collègues, vous comprendrez donc qu'il y a comme un problème et que les comptes ne sont pas bons !

Aussi, en tant qu'élue déléguée à la Jeunesse, ancienne bénéficiaire de la bourse étudiante, ancienne résidente de Cité U, je vous invite, je vous invite à la mobilisation des étudiantes et étudiants organisé le mercredi 13 novembre, 16h devant le CROUS de Lyon pour demander des résidences supplémentaires, l'amélioration de certaines d'entre elles, et pourquoi pas des repas à 1€ pour l'ensemble des étudiantes et étudiants puisqu'un tiers d'entre elles et eux doivent sauter des repas.

Je profite de cette prise de parole pour saluer le député de notre circonscription, Boris Tavernier qui a justement interpellé le ministre de l'Enseignement Supérieur, lors d'une session de questions au gouvernement sur les questions de précarité, et la précarité alimentaire entre autres, qui touche de nombreuses étudiantes et étudiants.

Il nous faut nous mobiliser, pour leur apporter tout notre soutien.

Enfin, pour conclure, je profite de cette prise de parole pour porter à haute voix, toute ma reconnaissance à Ahou Daryaei, étudiante iranienne âgée de 30 ans, étudiante en littérature française à l'université Azad de Téhéran, au courage incroyable pour son acte de rébellion à un régime autoritaire et sexiste.

Courage à elle et à toutes les femmes iraniennes, et à toutes les femmes d'ici ou ailleurs victimes de violence.

Par ailleurs si vous souhaitez montrer votre solidarité à la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'elles soient étudiantes ou pas, et aux filles, vous pouvez participer au festival "Brisons le silence contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales" organisé du 15 au 30 novembre par l'association « Filactions », basée dans notre arrondissement ; ainsi qu'à la manifestation du samedi 23 novembre après-midi à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Femmes, Vie, Liberté !

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Donc je vais vous proposer de désigner un secrétaire de séance. Comme à l'usage Noé Froissart se porte volontaire s'il n'y a pas d'autre candidat. Il est désigné secrétaire de séance et je vous donne la parole Noé pour l'appel.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Donc pour commencer l'appel :

Noé Froissart procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Mathilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN est absent et a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN s'est également excusée et a donné pouvoir à Bertrand PINOTEAU

Monsieur Bertrand PINOTEAU – présent

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusée et a donné pouvoir à monsieur David SOUVESTRE.

Alors malheureusement Monsieur David SOUVESTRE a dû s'excuser au dernier moment, également, et n'a pas eu l'occasion de donner pouvoir, donc ces deux personnes-là ne seront pas représentées ce soir.

Monsieur Sylvain GODINOT n'est pas encore arrivé mais devrait nous rejoindre, du coup j'interviendrai en séance pour le PV pour signaler l'heure de son arrivée.

Monsieur Yves BENITAH enfin s'est excusé et a donné pouvoir à madame Mathilde CORTINOVIS

Madame Laurence BOFFET – présente

Monsieur Noé FROISSART c'est moi - présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS – présent

Et enfin Madame Lucie PERRIN – présente

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, donc le quorum est atteint et la séance est ouverte. Nous allons commencer par approuver le PV de la séance du 11 septembre 2024. Y a-t-il des questions ou demandes de modifications ?

Donc je vous propose de l'approuver à mains levées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup donc il est approuvé unanimement et nous allons à présent écouter la question de l'arrondissement au Conseil Municipal qui nous sera présentée par Fatima Berrached.

- **Délibération : 2024-38818-MA1-372** Question de la Mairie du 1^{er} arrondissement portée au Conseil Municipal du 14 novembre 2024 : Quelles démarches entendez-vous soutenir pour une démocratie mémorielle dans les espaces publics ?

Fatima BERRACHED

Monsieur le Maire,

Dans l'espace public, des valeurs communes s'affirment symboliquement, c'est pourquoi notre majorité s'est attachée à féminiser les noms de rues et d'équipements publics, afin d'affirmer les valeurs d'égalité femmes-hommes et la reconnaissance du rôle des femmes dans l'Histoire.

Les valeurs communes s'affirment par ce qu'elles valorisent, mais aussi ce qu'elles écartent des hommages publics. Ainsi, les révélations des violences sexuelles commises par l'abbé Pierre ont conduit à la décision que vous avez prise, Monsieur le Maire, de retirer la dénomination de la place du 9^{ème} arrondissement. Elles ont aussi remis en question sa présence sur la Fresque des Lyonnais, œuvre privée à qui sa forte visibilité, pour les habitants et habitantes comme pour les visiteurs et visiteuses confère une importance publique. Un comité a été créé pour identifier de nouvelles personnalités à honorer dans la mémoire de notre ville, il se réunira le 21 novembre.

D'autres représentations font débat, comme celles liées au passé colonial. Sans effacer l'histoire, améliorer l'information pourrait actualiser la mémoire en accord avec les valeurs du présent. Ainsi, de la statue du sergent Blandan place Sathonay, érigée en 1900 pour glorifier la colonisation, et qui représente un soldat du peuple embrigadé dans une guerre de conquête violente et injuste. Le sergent Blandan, natif du 1^{er} arrondissement, a été tué sur un champ de bataille en 1842 à 23 ans ; la statue représente une appropriation par la République de l'entreprise coloniale, initiée sous la monarchie. Initialement en bronze, la statue a été fondue en 1942. En 1959, pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, d'anciens combattants demandent sa réinstallation. La commande d'une statue en pierre est faite par le Conseil Municipal en 1961 et la nouvelle statue est installée place Sathonay en 1962, l'année même de l'indépendance de l'Algérie. Une indépendance qui a eu lieu dans la douleur à l'issue de combats, opérations de police, et déplacements forcés de populations civiles algériennes, qui ont causé un demi-million de morts. L'explication du contexte historique, comme la mairie de Périgueux l'a fait pour la statue du maréchal Bugeaud, peut ouvrir à une reconnaissance des victimes, et favoriser un pluralisme des mémoires, facteur d'inclusion démocratique.

Monsieur le Maire, êtes-vous favorable à la mise en place d'une plaque explicative pour cette statue, et quelles autres démarches pourraient soutenir une démocratie mémorielle ?

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, est ce qu'il y a des questions ou des interventions au sujet de cette question ? Eh bien si ce n'est pas le cas, je vous propose de la voter pour que je la porte ensuite au Conseil Municipal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Bien, merci beaucoup, je porterai cette question qui nous permettra de faire progresser aussi la connaissance de notre histoire commune sur cet arrondissement et sur la Ville de Lyon plus largement.

Nous allons à présent aborder la délibération portant sur l'état spécial de la Mairie du 1^{er} arrondissement et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous la présenter.

Délibération arrondissement

- **Délibération : 2024-39318-MA1-374 Adoption de l'état spécial de la mairie du 1^{er} arrondissement pour 2025**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Comme je vous l'avais indiqué lors de notre précédent Conseil d'arrondissement du 11 septembre, le Conseil Municipal a fixé lors de sa séance du 26 septembre dernier les montants des dotations aux 9 arrondissements pour 2025, ainsi que les modalités de répartition de cette somme entre les arrondissements.

Pas de nouveauté sur ce chapitre, nous sommes comme habituellement dans une reconduction des dotations des années passées. La dotation de fonctionnement pour le 1^{er} arrondissement reste stable à la très légère différence près de la provision logistique pour les élections qui n'a pas été maintenue, aucune élection n'étant, à ce jour, prévue en 2025. La part, dite de gestion, ressort donc à 350 404 euros contre 352 947 en 2024.

La part d'Animation locale reste strictement identique au montant 2024, à savoir 68 434 euros pour le soutien à différents évènements et actions locales. Pour mémoire, les principaux postes de dépenses de cette année 2024 en cours, sont dans la continuité passée, notre journal trimestriel Mon 1^{er}, les évènements de la semaine Climat début octobre et « Chouette Alors ! » début juin, le forum des associations mi-septembre qui représentent environ trois quart des dépenses engagées à fin octobre, pour une réalisation de l'ordre de 90% de la dotation annuelle.

La dotation d'investissement quant à elle reste également, strictement inchangée pour 2025, et depuis le début du mandat d'ailleurs à 60 856 euros, soit 2 euros par habitant répartis en crédits d'équipement pour 25 856 euros et en crédit de travaux pour 35 000 euros.

Eh bien je vous propose, cher.es collègues d'adopter cet état spécial du budget pour 2025.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de voter favorablement cet état spécial.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et je vais bouger l'ordre du jour parce qu'il me manque un papier et donc on va passer à la délibération Vie associative et nous reviendrons sur la suivante, sur la modification du Règlement intérieur ensuite.

Donc sur la délibération vie associative, en l'absence de David Souvestre, je vous donne la parole Fatima Berrached pour nous la présenter et je vous remercie de faire cette présentation au pied levé.

Vie associative

- **Délibération : 2024-33138-CMMA1-368 Attribution de subventions publiques aux associations locales – Enveloppe animation de la vie associative d'arrondissements**

Fatima BERRACHED

Donc elle sera présentée comme si c'était David qui la présentait.

Madame la Maire, cher.es collègues, j'ai le plaisir de présenter cette délibération qui lance officiellement le nouveau dispositif SAVA, intégré à la démarche Lyon Puissance 9. Ce dispositif reconnaît pleinement le rôle de proximité essentielle des mairies d'arrondissement, en leur attribuant pour la première fois une enveloppe de subventions spécifiquement dédiée aux associations locales dans le respect du principe de subsidiarité.

Ce fond est conçu pour dynamiser la vie locale et répondre précisément aux attentes des habitants de nos 9 arrondissements. Dans notre arrondissement, ce dispositif soutiendra 9 initiatives pour un montant total de 7 400 euros. Les projets retenus répondent à des critères de responsabilités sociales et écologiques, d'impact potentiel sur le territoire ainsi que leur capacité à être inclusifs et à toucher les publics éloignés.

La priorité a également été donnée aux associations qui n'avaient encore jamais bénéficié de subventions de la Ville de Lyon. Ces projets, qui contribuent à animer et à renforcer les liens dans nos quartiers, reflètent un engagement auquel nous sommes profondément attachés.

Je vous invite donc à approuver cette délibération pour poursuivre cet élan en faveur de notre vie associative, locale. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Alors je souhaite quand même attirer votre attention sur le fait que c'est une grande première, ça fait partie vraiment, de projets de redonner davantage de pouvoir de proximité aux arrondissements pour soutenir la vie associative. Et je tiens aussi à remercier sur ce que vous avez indiqué madame Berrached, que nous avons eu beaucoup de réponses, ce qui témoigne du dynamisme de notre vie associative sur le territoire dont nous pouvons vraiment être fier puisque c'est tout à fait exceptionnel, tout à fait remarquable.

Donc si vous n'avez pas de questions ou de remarques, je vous propose de voter favorablement avec enthousiasme cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous suivons aussi avec attention la réalisation des différents projets qui sont portés par ces associations.

Délibération arrondissement

- **Délibération : 2024-39320-MA1-373 Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'arrondissement du 1^{er} modifié**

Je reviens à la délibération précédente qui concerne donc l'approbation du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 1^{er}, modifié.

Pour rappel, nous avons eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a concerné la Ville de Lyon et qui a examiné la conformité des fonctionnements de la Ville de Lyon et des arrondissements au principe des règles de la Fonction publique mais également de l'équité politique.

Et dans le cadre de cet examen ils ont noté qu'il manquait dans le règlement intérieur du 1^{er} arrondissement, la stipulation que les groupes politiques pouvaient s'exprimer dans les publications de l'arrondissement mais également les non-inscrits. Il manquait ça, la mention des non-inscrits dans ce règlement intérieur.

Et donc nous vous proposons dans cette délibération que nous modifions le règlement intérieur pour que soit prévu l'expression, non pas seulement des groupes politiques, mais également des élus non-inscrits, dans les publications de l'arrondissement, tels que le journal Mon 1^{er}. Je vous indique pour information que c'est déjà le cas, mais nous allons donc nous conformer à cette bonne pratique en le mettant en conformité dans notre règlement intérieur.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ce sujet ? Eh bien donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette approbation unanime pour la modification de notre règlement intérieur. Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur la lutte contre les discriminations. La première porte sur le Plan handicap et donc je donne la parole à Benoît Sciberras pour nous la présenter.

Lutte contre les discriminations

- **Délibération : 2024-34368-CMMA1-371 Plan handicap – Attribution de subventions au titre de la politique handicap pour un montant de 14 400 euros – Exercice 2024**

Benoît SCIBERRAS

Merci Madame La Maire.

En pleine continuité de la délibération présentée par ma collègue Fatima Berrached, la présente délibération prévoit le versement de plusieurs subventions, dont deux sur proposition de la Mairie du 1^{er} arrondissement, destinées à des projets spécifiques sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du Plan Handicap 2023-2026 présenté en Conseil d'arrondissement il y a plusieurs mois, la Ville de Lyon s'engage dans l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle de toutes ses politiques publiques : culture, éducation, sport, espaces publics...

Cet engagement passe également par le soutien à des associations locales. Je suis bien content que la Mairie du 1^{er} soutienne deux projets.

Je vous propose donc d'attribuer :

- 575€ à « Lundy GrandPré » pour le projet “Athlètes, artistes, publics : unissez-vous !” Fitness, souplesse, réflexion et dancefloor pour se jeter à corps perdu dans le sport de demain, joyeux, inclusif et collectif. Ateliers de création, de pratiques et réflexions communes sur les enjeux d'inclusion dans le monde du sport et de la culture (en lien avec la programmation « WOD » aux Subsistances le 10 et 11 mai 2025)
- 575€ à « GRIM » en complément de la subvention versée par la délibération précédente. L'association et les artistes Julie Senegas et Marion Talotti réaliseront un court-métrage avec les résidents du foyer Petit Caillou rue des Pierres plantées, en situation de handicap psychique. C'est bénéfique pour leur bien-être mental et émotionnel.

Rendez-vous à la fin de l'année au TNG pour voir le résultat !

Je remercie Laurent Bosetti, adjoint au Maire de Lyon délégué aux handicaps, qui consacre une partie de son enveloppe budgétaire de subventions aux associations proposées par les arrondissements. Les montants accordés, aussi petits soient-ils, permettent de monter des projets formidables, qui participent pleinement à l'inclusion des personnes en situation de handicap, ce qui correspond à près de 12 millions de français, je vous le rappelle.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir émettre un avis positif à cette délibération.

Yasmine BOUAGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable tout aussi enthousiaste que pour les subventions du dispositif SAVA puisque ça s'inscrit, comme vous l'avez dit, dans la continuité aussi d'une proximité avec ces projets développés sur le territoire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien unanime et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité femme/homme.

- **Délibération : 2024-36031-CMMA1-370 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2023**

Bertrand PINOTEAU

Oui merci Madame la Maire. Donc en l'absence effectivement de Malika Haddad-Grosjean, je vais faire un petit topo rapide sur le sujet, pas aussi, évidemment, brillant que ce qu'elle aurait fait mais je vais éviter quand même de refaire le lapsus abolitionniste qu'elle avait fait l'an dernier à propos de la date du 4 août.

C'est bien la loi du 4 août 2014, et non pas 1789, qui a institué la production de ce rapport par les collectivités territoriales. Alors quoi de neuf depuis le rapport 2023 ?

Eh bien au plan de la politique RH à destination des 8 500 agents, dont un peu plus de 60 % de femmes, on peut noter :

- Une nouvelle réduction de l'écart de rémunération femme/homme. Réduction de plus d'un point et demi sur un an. La réduction de 2021 à 2022 avait été de 0,7 point, donc on continue à progresser même s'il reste du chemin à faire.
- Une amélioration également de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle avec l'instauration d'un congé « second parent », d'un congé « menstruel » et d'un congé « interruption de grossesse ». Des nouveautés qui ont pu être mises en œuvre dès le début de l'année 2024.
- Et puis des actions de sensibilisation et même un atelier d'auto-défense féministe proposé aux agentes notamment à l'occasion des journées des 8 mars et 25 novembre.

Mais comme vous le savez les actions de la Ville vont plus loin que le travail direct avec les agents en inscrivant clairement dans les politiques publiques l'objectif d'égalité, à travers la démarche de budgétisation sensible aux genres, poursuivis depuis 2021 par 4 entités pilotes : la Direction des Sports, la Direction biodiversité et nature en ville, le Musée des Beaux-Arts et la Mairie du 7^{ème} arrondissement. Mais également à travers la politique sportive en encourageant, notamment par exemple, la pratique des filles avec l'expérimentation « Oasis Lyon 8 ». Egalement la sensibilisation obligatoire, aux enjeux de la lutte contre les agressions sexuelles et les comportements sexistes, des équipes encadrantes des associations prétendant à des subventions. Ainsi que, je ne vais pas détailler davantage, dans les domaines de la Petite Enfance, de la Culture, de l'Emploi/Insertion et de la Santé.

Donc je vous invite à prendre acte de la présentation de ce rapport 2023 sur la situation en matière de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Ville de Lyon. Donc 9^{ème} rapport du nom pour notre Ville.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de prendre acte de ce rapport. Et donc on procède quand même à un vote pour prendre acte.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Voilà, nous prenons acte unanimement de ce rapport que je vous invite bien sûr à lire si vous ne l'avez pas encore fait, tout comme je vous invite aux différents événements qui ont déjà été mentionnés, et qui vont être très riches sur le 1^{er} arrondissement sur la semaine liée aux violences faites aux femmes, très prochainement.

Nous allons passer à l'examen de délibérations portant sur le logement qui sont présentées par Noé Froissart donc je vous donne la parole pour les présenter.

Logement/Habitat

- **Délibération : 2024-36066-CMMA1-366** Approbation de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne (PIGMLHI) au titre des années 2024 à 2029

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Donc comme mon collègue Bertrand Pinoteau, je reprends là, la délibération de Malika Haddad-Grosjean.

Alors, pour commencer, l'approbation de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'Intérêt Général Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne (PIGMLHI).

Donc cette délibération porte sur l'approbation d'une convention de participation financière entre la Ville de Lyon et le Programme Métropolitain de lutte contre l'habitat indigne afin de renforcer la prévention des risques sanitaires pour les lyonnaises et les lyonnais.

A travers cet engagement la Ville entend garantir le respect des droits fondamentaux des occupants, qu'il s'agisse de logements isolés ou d'immeubles entiers. Cette mission d'intérêt général sera confiée, dans le cadre de cette convention, au groupement ALPIL/Urbanis pour une durée de 5 ans.

Le coût total de l'opération est estimé entre 300 000 et 600 000 euros avec une contribution de la Ville, aux côtés de la Métropole de Lyon, de l'ANAH, de l'Etat et de la SLCI.

Je vous invite donc à approuver cette convention qui permettra au Maire de Lyon de la signer et marquer notre engagement collectif en faveur de la dignité de l'habitat pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime sur un sujet, on sait combien il est important, et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-36065-CMMA1-364 Participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention de sous-traitance avec l'Etat, Direction Générale des Entreprises (DGE)**

Noé FROISSART

Alors la délibération suivante porte sur la participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API meublés, convention de sous-traitance avec l'Etat. Derrière ce titre très administratif se cache en fait une convention sur la lutte contre les airbnb dans l'arrondissement et vous savez combien ça nous tient à cœur à Malika et moi.

Donc l'expérimentation API c'est une interface numérique pour simplifier le traitement de déclaration et de contrôle des airbnb. J'en profite pour signaler que suite au travail qu'on avait pu mener avec Malika Haddad-Grosjean, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, le règlement à Lyon avait changé. Et depuis cette époque-là, depuis du coup juin 2022, si ma mémoire est bonne, on n'a pas eu le moindre changement d'usage de logement à airbnb. Ça ne veut pas dire pour autant que nous avons éradiqué les airbnb du 1^{er} arrondissement, pas encore, ça viendra, mais ça veut dire qu'en tout cas il n'y en a plus de nouveau et ça c'est déjà très bien.

Et c'est notamment ce que cette expérimentation API nous permet de traiter. J'en profite également pour dire qu'à l'Assemblée il se passe, outre quelques gesticulations qui n'auront pas beaucoup d'intérêt vu l'orientation prise par le gouvernement ; il se passe quand même des choses intéressantes avec potentiellement un renforcement du rôle des élu.es locaux dans la réglementation des airbnb avec quelques éléments

supplémentaires de contrôle, d'abaissement, de restrictions, qu'on pourra appliquer. On attend que les sénateurs votent les dispositions dans la même logique que l'ont fait les députés, mais ça avait l'air plutôt bien parti. Et dès que ce sera le cas on espère que la Ville de Lyon et la Métropole pourront s'en saisir pour ajouter des nouveaux contrôles et supprimer tant que possible l'emprise d'airbnb, qui vient grignoter petit à petit les logements de l'arrondissement.

Donc on vous tiendra évidemment informés de ces sujets-là. Dans l'immédiat, si je reviens à notre expérimentation API, celle-ci est utile parce qu'elle fonctionne et du coup je vous propose de donner un avis favorable à ce qu'elle soit reconduite pour les prochaines années.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous allons passer à une délibération portant sur l'alimentation durable et je propose à Lucie Perrin de nous la présenter.

Alimentation durable

- **Délibération : 2024-36058-CMMA1-357 Attribution de subventions à des associations et structures de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets pour la valorisation des invendus alimentaires consommables en fin de marchés forains – Attribution de subventions pour un montant total de 31 315 euros**

Lucie PERRIN

Merci Madame la Maire.

Donc nous continuons ce conseil avec une délibération attribuant des subventions à des associations et structures de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets pour la valorisation des invendus alimentaires consommables en fin de marchés forains.

Les deux marchés forains de notre arrondissement sont une véritable richesse qui permet d'animer la ville et participent à la transition alimentaire du territoire en proposant des produits locaux, sains et de qualité. Pour continuer dans ce sens et réduire les déchets liés à ces marchés, la Ville de Lyon a porté un appel à projet comprenant 3 axes :

- La sensibilisation des commerçants au gaspillage alimentaire d'une part
- L'amélioration des conditions du glanage en fin de marché, c'est-à-dire le fait de récupérer les invendus à la fin du marché
- Et enfin l'expérimentation de nouvelles filières de redistribution

Ainsi, la délibération présentée vous propose de subventionner plusieurs associations dont 2 dans le 1^{er} :

- « Mandala Village Urbain Zéro déchet » à hauteur de 3 000 euros. L'association organise plusieurs actions de prévention auprès des commerçants pour les sensibiliser à la gestion des déchets.

- Et l'association « Eisenia » à hauteur de 4 500 euros. L'association réalisera une étude sur 6 marchés de la ville pour analyser les déchets d'aujourd'hui et réfléchir aux solutions permettant de réduire nos déchets de demain !

Je précise également que la délibération prévoit le subventionnement de l'association « La Cloche » qui n'est pas basée dans le 1^{er} mais qui prévoit d'organiser des collectes d'invendus au marché de la Croix-Rousse pour animer des ateliers de cuisine entre septembre 2024 et août 2025.

Cher.es collègues, je vous invite évidemment à donner un avis positif à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et nous avançons sur ces volets alimentation et gestion responsable des déchets, ce sont vraiment des leviers très importants de transition écologique et de justice sociale. Je donne la parole à Fatima Berrached à présent pour nous présenter des délibérations portant sur l'Education et la Petite Enfance, et la Jeunesse. C'est à vous.

Education/Petite enfance

- **Délibération : 2024-34320-CMMA1-362** Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2024-2025 - Attributions de subventions, compléments, ajustements - Signature de conventions et adhésion à l'association de préfiguration de la fabrique des communs pédagogiques

Madame la maire, cher.es collègues, le premier rapport, le 34320 concerne les compléments de subventions apportés aux projets scolaires des écoles pour l'année scolaire 2024/2025. Un complément après le vote des délibérations présentées et adoptées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre pour un montant total de 1 176 891 euros.

Ce type de délibération est habituel en cette période de l'année puisque cela concerne les éventuels ajustements, les compléments de projets non aboutis fin septembre. Pour les attributions de subventions pour le déploiement de projets sur les temps scolaires et périscolaires et pour la thématique de l'éducation à la transition écologique, en exemple, les projets suivants :

- « Éduquer Dehors 69 » pour un montant de 12 000 euros porté par la Maison de l'Environnement qui même se trouvant dans le 7^e arrondissement accompagne ce projet pour des écoles du 1^{er}.
- L'association « La Méandre » pour un montant de 16 000 euros pour l'accompagnement des équipes du périscolaire volontaires. Et en plus de l'attribution de cette subvention, le présent rapport concerne également la mise en place d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association « La Méandre ».
- En complément et pour accompagner la ville dans les projets éducatifs d'éducation dehors, il est proposé également l'adhésion à l'association de « Préfiguration de la Fabrique des Communs Pédagogiques » pour un montant de 2 000 euros.

Pour la thématique d'éducation émancipatrice et citoyenne :

- Un projet qui concerne le groupe scolaire Michel Servet, projet porté par une enseignante très impliquée sur le sujet depuis quelques temps déjà. Il est alors proposé d'attribuer une subvention de 280 euros pour un projet PIL, pour la « Semaine Immersive Webradio ». Projet qui est également fortement financé par l'Education Nationale, dans le cadre de l'action « l'Ecole Faisons La Ensemble ». Il s'agira d'émissions de radio écrites et animées par les élèves de l'école élémentaire. Et cette semaine-là aura lieu la semaine du 18 novembre.
- Autre projet proposé par « l'Atelier Galerie le Caillou » à qui il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 500 euros pour la mise en place d'animations dans le cadre de 4 accueils de loisirs les mercredis matin portant sur les questions de genre. Les ateliers auront pour objectif de sensibiliser à la mixité et à l'égalité à l'échelle d'enfants, à encourager leur esprit créatif au travers la création de supports visuels et à leur donner du pouvoir d'agir en exposant ces supports de lutte contre les discriminations. Sujet important, donc il me semblait donc important de le mettre en avant.

Pour la thématique de l'éducation co-construite, plus juste et solidaire :

Avec l'attribution d'une subvention de 3 000 euros pour le nouveau LAP (Lieu Accueil Parents) de l'école primaire des Tables Claudiennes qui ne bénéficiait plus de ce lieu de co-éducation depuis 2014, alors qu'il s'agissait du premier LAP du 1^{er} arrondissement.

Ainsi l'animation de ce lieu sera effectuée par la Maison de l'Education, lieu déjà repéré par les parents et qui se trouve en face de l'école. Le LAP rouvrira ses portes en Janvier 2025, tout comme celui de Michel Servet qui est suspendu depuis février 2024.

Aussi, pour permettre aux écoles de poursuivre leur projet, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce soutien, qui permet de faire quand même avec des sommes modestes, des projets vraiment très riches et important pour les enfants. Je vous donne la parole pour la suite, pour les autres délibérations.

- **Délibération : 2024-26851-CMMA1-361 Renouvellement des conventions d'occupation des écoles pour les antennes du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon**

Fatima BERRACHED

Donc là il s'agit du renouvellement des conventions d'occupation des écoles pour les antennes du Conservatoire au rayonnement régional de Lyon.

Dans le cadre de l'organisation des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, un partenariat avec l'Inspection Académique du Rhône, la Direction de l'Education de la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, est mené depuis plusieurs années afin de favoriser la pratique musicale et l'ouverture culturelle et artistique des enfants.

Aussi, grâce à ce partenariat, des élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon bénéficient d'un enseignement artistique dispensé par les professeurs du Conservatoire à rayonnement régional. Pour permettre la mise en place de ce partenariat au plus proche des élèves, des espaces des écoles de la Ville sont gracieusement mis à disposition.

Ainsi, la Ville met à disposition, pour le 1^{er} arrondissement, des espaces de l'école élémentaire Doisneau pour une surface de 570,24 m². La totalité des mises à disposition représentant 3419 m² répartie sur 6 écoles pour une valeur locative estimée à plus de 184 000 euros.

Pour la poursuite de ce partenariat, je vous invite évidemment à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable, les enfants profitent de cet enseignement musical qui est permis dans leurs écoles.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de ce soutien unanime, et je vous redonne la parole pour une autre convention de mise à disposition.

- **Délibération : 2024-34364-CMMA1-360 Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

Fatima BERRACHED

Oui donc là il s'agit de l'adoption et renouvellement des conventions cadre, mixte, des conventions temporaire des locaux et des contrats de mise à disposition pour les établissements d'accueil de petite enfance.

Le présent rapport concerne le renouvellement de ces conventions cadre, et/ou d'occupation des locaux, un rapport fréquent en cette période de l'année. Par ce rapport, les équipements du 1^{er} qui sont concernés pour le renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire des locaux sont :

- La crèche parentale « la Ribambelle », pour une valeur locative estimée à 33 542 euros
- La ludothèque « Croc Aux Jeux », pour une valeur locative estimée à 39 228 euros
- Et enfin le Relai Petite-Enfance (RPE), pour une valeur locative estimée à 23 896 euros

Avant de vous inviter à donner un avis favorable, je souhaite renouveler mon soutien à tous les établissements d'accueil de petite-enfance qui peuvent rencontrer des difficultés de fonctionnement dû aux difficultés de recrutement ou qui ont été touchées par les intempéries de la mi-octobre.

Je salue également l'engagement des agents de la Ville pour accompagner au mieux les établissements pour les difficultés rencontrées dans les équipements.

Aussi, je vous invite donc à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, s'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et à noter que nous avons en cours, un appel à manifestation d'intérêts sur un local de petite enfance qui est situé rue Terme. Donc nous recherchons une nouvelle association pour assurer ce service de la Petite Enfance. Je vous redonne la parole pour la délibération suivante, sur les jeunes.

- **Délibération : 2024-37847-CMMA1-363 Lyon Jeunes ! – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Sauvegarde 69, sise 2 rue Maryse Bastié – 69500 Bron, pour le développement de formations à l'accès au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Fatima BERRACHED

Alors le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association « Sauvegarde 69 ». Le projet « Lyon Jeunes ! » engagé par la Ville de Lyon pour les 12-25 ans, et adopté lors du Conseil Municipal du 26 septembre, propose les champs d'intervention, d'orientation, d'insertion professionnelle et du soutien à l'engagement des jeunes.

C'est dans ce cadre que l'association « Sauvegarde 69 » propose à 20 jeunes de suivre la formation BAFA pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, nécessaire à l'animation des activités éducatives et de loisirs proposées aux enfants, d'où la demande de subvention.

Et pour votre information, cette formation se décline par 8 jours de tronc commun, puis 14 jours de mise en pratique, le stage, et enfin de 6 à 8 jours de perfectionnement ou d'approfondissement. Qui sait, ces jeunes pourraient rejoindre les équipes du périscolaire des accueils de loisirs de la Ville.

Aussi, pour permettre à des jeunes de bénéficier d'une formation enrichissante, je vous invite à donner un avis favorable.

Je profite de ma dernière prise de parole du jour, pour rendre hommage à Madeleine Riffaut dont le décès a été annoncé en début de notre séance. Madeleine Riffaut qui s'est engagée dans la résistance, très jeune, mais aussi dans les conflits liés à la décolonisation en Indochine ou en encore Algérie.

Total respect pour cette femme qui s'est battue pour la liberté.

Et pour le vote, je vous invite donc à donner un avis favorable.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Pour la délibération suivante, en l'absence d'Yves Benitah qui est retenu par justement le cycle sur le Rwanda qu'il organise, je vais proposer à Laurence Boffet de nous présenter cette délibération portant sur l'Opéra de Lyon.

Culture

- **Délibération : 2024-36016-CMMA1-355 Attribution d'une subvention à l'association Opéra national de Lyon pour un montant total de 115 000 euros dont 50 000 euros au titre de la mise à disposition des personnels titulaires de la Ville de Lyon et approbation de la convention financière afférente**

Laurence BOFFET

Oui merci. Il s'agit d'un complément de subvention à l'association Opéra de Lyon pour un montant total de 115 000 euros dont 50 000 au titre de la mise à disposition des personnels titulaires de la Ville de Lyon, et donc l'approbation des avenants à la convention financière, qui lie l'Opéra de Lyon, à la Ville de Lyon mais aussi à la Métropole de Lyon et à la Région.

Donc initialement, il y avait eu en janvier 2024 une délibération qui attribuait une subvention de 7 millions d'euros à l'association « Opéra national de Lyon », puis un complément suite à la mise en application des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en mars 2024, de 3 300 000 euros pour faire face aux dépenses et aux mises en conformité de la mise à disposition des agents. Je vous rappelle que la particularité de l'association « Opéra national de Lyon » est d'employer encore des agents qu'ils soient techniciens ou musiciens, qui sont donc des fonctionnaires de la Ville de Lyon et qui sont mis à disposition par la Ville à l'association « Opéra national de Lyon ».

Et donc la Ville de Lyon rémunère ses agents, en fait c'est l'association qui rémunère donc il y a aussi un transfert d'argent réciproque pour mettre tout ça en conformité. Il y a encore des éléments qui devaient être apportés pour se mettre complètement aux normes, on va dire, des demandes, et c'est pour quoi on a également un avenant de 50 000 euros pour terminer cette opération de mise en conformité par cette délibération-là, voilà.

Donc au regard de ces éléments, le montant cumulé des subventions versées à l'association est porté à 10 415 000 euros pour l'année 2024. Je me tiens à disposition si vous souhaitez des détails mais voilà je vous propose d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, il y a une intervention pour explication de vote de la part de Noé Froissart pour le groupe écologiste.

Noé FROISSART

Oui, merci Madame la Maire. Merci déjà madame Boffet pour la présentation et pour toutes les fouilles que vous avez effectué pour essayer de répondre à toutes les questions sur ce sujet-là. Evidemment la mise en conformité avec les rapports de la CRC, les augmentations de salaires de musiciens méritants, sont toujours intéressantes et légitimes ; ce qui me pose question moi c'est le fait que, comme vous l'avez rappelé, on a déjà voté en début d'année des subventions, qu'on a augmentés par la suite, qu'on a ré-augmentés par la suite.

On pourrait compter par ailleurs, outre les dépenses de personnels, les dépenses d'investissement dans l'Opéra, les dépenses de fonctionnement de l'Opéra où nous votons également des budgets et des augmentations de budgets, et à nouveau des augmentations de budgets.

En fait je n'ai pas sorti la liste de toutes les délibérations d'augmentation de budget que nous avons faite pour l'Opéra parce qu'il y en a, un peu trop. Et j'ai du mal à les considérer toutes séparément. Globalement à la fin, l'Opéra représente une portion de notre budget Culture qui est particulièrement significative. On peut se féliciter d'avoir un Opéra de cette qualité-là à Lyon, on peut regretter le manque de soutien de la Région, de l'Etat, pour un Opéra qui est pour autant vraiment d'envergure régionale et nationale.

Mais ça me paraît injuste que ce soit la Ville de Lyon qui assume à chaque fois les frais supplémentaires au détriment, parce que les budgets ne sont pas extensibles, d'autres acteurs culturels qui permettrait peut-être de mieux faire irriguer la culture, globalement, pour toutes les populations de la Ville. Parce que je reconnais tous les efforts de l'Opéra, il n'empêche qu'une partie de la population se sent exclus de l'Opéra, et ça je crains que tous les efforts que pourra fournir cette structure, n'y remédiera pas.

Donc je pense que la Ville aurait peut-être mieux à faire des hausses de budget culture, que de les remettre dans l'Opéra à nouveau. En l'occurrence ce n'est pas simplement du fonctionnement, c'est des augmentations de salaires et des mises en ligne avec la Cour Régionale, donc je ne vais pas voter contre cette subvention, enfin cette hausse, cette énième hausse de subvention. En revanche je ne vais quand même pas voter pour parce que à un moment ça fait un petit peu trop, et donc Madame la Maire je vais m'abstenir sur le vote de cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Donc je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, donc la délibération est adoptée et nous allons passer à une autre délibération portant sur la Ville active et économie durable et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous la présenter.

Ville active/Economie durable

- Délibération : 2024-36054-CMMA1-359 Fêtes de fin d'année – Illuminations 2024

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Cette délibération récurrente à nouveau concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants dans le cadre des illuminations et animations à l'occasion des Fêtes de fin d'année. Illuminations prévues du 29 novembre au 5 janvier 2025.

Le principe reste le même. Le principe habituel est de subventionner à hauteur de 50% les actions effectives des associations de commerçants avec un plafond de participation de 20 000 euros par action. Les acteurs du 1^{er} arrondissement concernés cette année par ces subventions sont :

- L'association « Vitrine des Pentes » pour 1 577 euros
- Et l'association « My Presqu'île » pour 3 336 euros

A noter que l'association « Vitrine des Pentes » reconduit une 3^{ème} année son projet d'illumination de vitrine sur la base des kits proposés à une trentaine de commerçants adhérents.

Le total de subventions pour la Ville ressort à 122 864 euros, en baisse de 15% environ par rapport à 2023, du fait, comme vous l'avez remarqué, de la participation très réduite de « My Presqu'île » cette année. La sobriété, et je le rappelle pour mon collègue Noé Froissart, la sobriété reste de mise pour ces illuminations, avec une nouvelle réduction encore de deux jours de la période de mise en lumière. Deux jours de moins que l'année dernière, et le maintien de l'extinction à 23 heures, qui avait déjà été décidé en 2022.

Et donc je vous invite cher.es collègues à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis, et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous présenter en remplacement de Jean-Christian Morin la délibération sur le stationnement.

Voirie/Stationnement

- **Délibération : 2024-32850-CMMA1-358 Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les entités à mission de service public**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire, donc effectivement, en l'absence de Monsieur Morin, mes cher.es co-élu.es je vous présente ce projet de délibération qui propose d'établir une tarification spécifique pour les véhicules de service public.

Donc ces véhicules c'est ceux qui relèvent :

- Des compétences des collectivités territoriales, comme la Ville de Lyon
- De régie publique, comme l'eau du Grand Lyon
- D'établissements publics, comme le SYTRAL
- Ou encore de service de l'Etat ou d'institutions publiques

Un forfait annuel est proposé pour ces véhicules dont le tarif varie en fonction de la taille de la flotte. Donc je vous épargne tous les tarifs mais en gros la fourchette c'est de 250 euros pour un seul véhicule, jusqu'à 60 000 euros pour les flottes qui sont supérieurs à 1 000 véhicules.

Les entités doivent faire la demande d'ouverture des droits à la Ville de Lyon.

Je vous prie d'agréer mes cher.es collègues à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération, qui est aussi demandée par les professionnels concernés par ces missions de service public.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous allons changer un petit peu l'ordre du jour et je vais redonner la parole à Mathilde Cortinovic pour nous parler des galeries de captage.

Transition écologique

- **Délibération : 2024-34255-CMMA1-356 Lyon 1^{er}, 4^{ème} et 5^{ème} – Approbation de la gratuité consentie à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'entretien de galeries de captage situées sous les parcelles appartenant à la Ville de Lyon – EI 01 123, 04 024, 05 064, 05 283**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

Donc c'est une délibération très poétique que je vous présente. Donc c'est une délibération assez technique qui concerne la mise à disposition de 4 parcelles de la Ville de Lyon à la Métropole afin qu'elle puisse y faire des travaux d'entretien des galeries de captage dont elle à la charge.

Donc une de ces parcelles nous concerne parce qu'elle est place Rouville, donc dans le 1^{er}, où la Métropole prévoit 5 jours de travaux d'ici la fin de l'année. Les travaux sur ces parcelles créent donc une occupation temporaire qui devrait théoriquement obliger la Métropole à verser une redevance de 150 euros à la Ville de Lyon.

Compte tenu de l'intérêt général du projet et ne doutant pas de votre générosité, je vous propose de donner un avis favorable afin de l'en exemptée.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, s'il n'y a pas de question sur cette délibération un petit peu technique, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable. Est que Laurence Boffet on peut examiner la délibération... ou est ce qu'on la garde pour la fin ? On va la garder pour la fin donc je vais passer à celle d'accélération des énergies renouvelables, et comme Sylvain Godinot devait la présenter et que malheureusement il n'a pas pu nous rejoindre pour le Conseil d'arrondissement je vais improviser. Donc je tiens à votre indulgence.

- **Délibération : 2024-36062-CMMA1-365 Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville de Lyon / modalités relatives à l'organisation de la concertation préalable à la définition de ces zones**

Donc il s'agit d'une délibération qui met en application la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et qui demande aux communes de déterminer sur leur territoire les zones d'accélération des énergies renouvelables, en vue de permettre l'accueil d'installations et d'équipements de production de ces énergies, types : solaire, biomasse, etc...

Donc chaque commune détermine librement les zones qu'elle souhaite voir développée sur son territoire et Lyon indique qu'elle dispose déjà :

- De deux barrages hydroélectriques, qui se situent un peu en amont de la ville, à Cusset/Villeurbanne et en aval à Pierre-Bénite.
- Des chaufferies bois pour les réseaux de chaleurs et il y en a notamment à la Duchère.
- Des pompes à chaleur sur les nappes souterraines notamment sur la rive gauche du Rhône.
- Et le développement des panneaux solaires qui sont des projets en cours, qui sont sur différents secteurs du territoire.

Du coup au regard de ces différents éléments de contexte la Ville de Lyon considère que le potentiel de production d'énergie renouvelable réside essentiellement dans le solaire photovoltaïque et le solaire thermique, donc pour la production de chaleur, notamment d'eau chaude, en toiture et sur les zones au sol déjà artificialisées tels que les parkings, les friches.

La Ville de Lyon souhaite développer également la biomasse, une énergie produite à partir d'un combustible bois pour la production de chaleur et/ou d'électricité, et enfin la méthanisation pour la production de biogaz. Le potentiel est localisé sur la majorité de la rive droite, sur la partie ouest de Lyon, Lyon 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 9^{ème}, pour la géothermie de surface. Alors pour le 1^{er} c'est un petit peu complexe mais on va quand même s'efforcer d'en développer.

Et également, souligner le souhait de développer le solaire pour essayer de mieux identifier le foncier qui pourrait se prêter dans un contexte où on a aussi des limites liées aux monuments historiques et à la préservation de la qualité esthétique de ces monuments historiques par rapport à l'installation de panneaux solaires. Néanmoins je tiens à souligner que ce n'est pas impossible puisque nous avons sur le projet du site Neyret dont les travaux vont commencer cette semaine, sur l'ancienne école des Beaux-Arts, nous avons le projet de faire une toiture solaire qui permettra donc une production photovoltaïque sur ce site.

Et donc la Ville de Lyon interroge aussi la pertinence d'une zone dédiée à la méthanisation sur l'ensemble du territoire en indiquant que les projets d'implantation ne sont pas avancés sur ce thème.

Donc à la suite de cette concertation, la Ville de Lyon propose donc d'adopter la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables qui est annexée au document et qui sera intégrée au PLU, au Plan d'Urbanisme et d'Habitat de l'agglomération.

Donc je vous propose, suite à la présentation succincte et un petit peu flou, je l'avoue, de cette délibération, d'approuver l'avis favorable du Conseil Municipal sur le principe d'inscrire sur Lyon 4 zones d'accélération des énergies renouvelables ; donc je le rappelle solaire (photovoltaïque et thermique), biomasse, méthanisation, géothermie de surface, et d'autoriser le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes... Oui, une demande d'intervention de Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui, simplement pour préciser que pouvant être concerné à titre professionnel, je ne prendrai pas part au vote concernant cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Bien, merci de cette précision, et donc les personnes qui peuvent prendre part au vote je vous propose de donner un avis favorable pour que la Ville de Lyon émette un avis favorable sur ces zones d'accélération des énergies renouvelable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Et donc je donne la parole à Noé Froissart pour nous présenter de façon tout aussi improvisé les actualisations des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026.

- **Délibération : 2024-33945-CMMA1-369 Actualisation des Autorisations de Programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026**

Noé FROISSART

Tout à fait, merci de vous être dévoués pour présenter la vôtre en premier. Ce qui m'a donc permis de regarder le contenu de la délibération un peu technique, accessoirement, sur l'actualisation des Autorisations de Programme.

Ce sont finalement à peu près que des écritures comptables qui permettent de suivre les évolutions des différents projets en cours, des différents chantiers en cours. Et le 1^{er} arrondissement, fidèle à sa tradition coûte cher :

- Avec notamment une augmentation de programme pour le bâtiment Neyret de 500 000 euros, comme vous l'évoquiez à l'instant.
- Ainsi qu'un million d'euros sur l'annexe de l'Hôtel de Ville pour des choses dont on avait déjà parlé lors d'une précédente délibération, sur la mise à jour des équipements thermiques.

Ce sont pour le reste, différentes variations d'écritures de programme mais pour le 1^{er} arrondissement c'est principalement ces deux-là qui étaient assimilés.

Yasmine BOUAGGA

Oui madame Laurence Boffet.

Laurence BOFFET

Oui mais, mon cher collègue, même s'il nous coûte cher le 1^{er}, c'est normal également puisqu'il a des équipements importants, et des équipements patrimoniaux qu'il faut suivre, ou des grands bâtiments qu'il faut rénover. On n'est pas tous égaux sur ce plan-là, mais voilà c'est pour relever votre petit adjectif.

Yasmine BOUAGGA

Oui et on ne peut pas tout rapporter à la population puisqu'il y a beaucoup plus d'usager que d'habitants du 1^{er} arrondissement et les bâtiments s'en ressentent.

Noé FROISSART

Ah mais la tradition peut avoir ses raisons.

Yasmine BOUAGGA

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et donc je vous propose de donner la parole, pour finir, à Laurence Boffet pour nous parler de la campagne de recensement de la population qui lui tient à cœur.

Ressources humaines

- Délibération : 2024-36000-CMMA1-367 Campagne de recensement de la population – Indemnités recensement

Laurence BOFFET

Oui en parlant de tradition, en voilà une qui risque malheureusement de se terminer et je suis totalement dépitée de cela. Néanmoins, je suis la rapporteuse pour l'instant du dernier marronnier de l'année grâce à cette délibération sur les agents recenseurs que vous connaissez par cœur.

Il s'agit des conditions de rémunération données aux agents qui effectuent le recensement tournant de notre population depuis que l'INSEE a donné cette tâche aux collectivités territoriales. Donc la formation, le temps dévolu par logement, la tournée de reconnaissance, la prise en compte des heures supplémentaires sont maintenant inclus depuis le début du mandat, ainsi que le forfait de 5 euros lorsqu'il s'agit de vacataires qui réalisent à la place des agents disponibles ces tournées de reconnaissance.

Je note la stabilité de ce forfait de 5 euros, que je vous dénonce depuis l'année dernière et l'année encore d'avant, brut par dossier. Alors qu'on est dans un contexte d'inflation. Je rajoute également que cette stabilité elle va avoir lieu jusqu'à la fin du mandat à priori ce qui fait mon petit mécontentement. Et comme je l'avais déjà noté l'année dernière et que j'avais mis dans la balance également, l'abrogation de la réforme des retraites, qui n'a toujours pas eu lieu. Qu'en plus j'ajoute en plus au pot, les attaques sans précédent contre les fonctionnaires du Service Public par nombre d'élus nationaux, en premier lieu notre nouveau ministre de la Fonction publique, Monsieur Kasbarian, que je ne remercie pas et qui relaye de façon outrancière les propositions d'austérité budgétaire.

Je me vois donc contrainte de reprendre mes menaces de chanson détournée et improbable. Ça s'appelle « La plainte du recensement ». Comme j'ai un petit rhume en plus, ça ne va pas être formidable au niveau de la performance mais bon, puisque vous l'avez voulu, vous l'avez.

« La plainte du recensement »

Autrefois pour recenser
Il suffisait de sonner
Et pour satisfaire l'Insee
Tout le monde on comptait
Maintenant c'est plus pareil
Ça change ça change
Faut réduire l'échantillon
A quelques lyonnais

Agent recenseur, viens recenser, et je te donnerai

Un stylo à bille, un calendrier
Un porte-trombone aimanté chromé
Un badge à épingle, des post-It dorés
Une souris verticale et un repose-poignet !
Une nouvelle méthode, des tournées mieux ficelées
Tout ça en remontant quand même des escaliers

(Je rappelle que le recensement dans le 1^{er} arrondissement c'est quand même quelque chose...)

Cinq euros bruts
Par dossier recensé,
C'est pour les vacataires
Même sans crise budgétaire !

Autrefois s'il arrivait
Que l'on se querelle
L'air lugubre on négociait
L'paiement des jours de grève
Maintenant que voulez-vous
L'Etat est si pauvre
On dit : « toujours absents ces fonctionnaires »
Et on se fout de nous

Agent recenseur, excuse-toi ou je reprends tout ça...

Mon stylo à bille, mon calendrier
Mon porte-trombone aimanté chromé
Mon badge ascenseur, mes post-It dorés
Ma souris verticale et mon repose-poignet !
Les jours de carence, j'en ai besoin quand même,
Tout ça en retournant monter tes escaliers
Cinq euros bruts, par dossier recensé
C'est pour les vacataires, y faudrait pas rêver
Le modèle Uber,
C'est pas c'lui que j'préfère !

Mais très très vite
On reçoit le CV
D'un étudiant fauché
Ou d'un pauvre retraité

Alors on donne
Cinq euros bruts ma fois
Et l'on vit comme ça jusqu'à la prochaine fois
Et l'on recense comme ça jusqu'à la prochaine fois
Et l'on recense comme ça jusqu'à la prochaine fois !

Voilà. Comme vous l'avez compris, je m'abstiendrai sur cette délibération, je vous laisse libre de votre vote.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Un très grand merci, je crois qu'on ne peut pas faire mieux comme qualité d'intervention, mais si quelqu'un souhaite intervenir vous en êtes bien sûr libre, et nous allons passer au vote.

Oui Noé Froissart.

Noé FROISSART

Oui alors moi je voudrais simplement remercier madame Boffet et lui exprimer vraiment toute mon admiration pour son travail et son engagement et ses prises de paroles en Conseil d'arrondissement.

Donc merci pour ça et par solidarité avec ce que vous venez de dire et avec votre manière de le porter, je vais également m'abstenir.

Yasmine BOUAGGA

Eh bien je prends note et donc nous allons passer au vote.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Et qui vote pour ?

Eh bien donc nous avons une abstention unanime qui nous permettra de porter votre voix fortement auprès des instances.

Donc sur cette conclusion qui est assez originale pour fermer un Conseil d'arrondissement et puis qui montre aussi la puissance de conviction de la chanson, je vais juste rappeler un peu des éléments d'agenda d'ici notre prochain Conseil d'arrondissement.

Puisque nous étions dans la chanson, nous pouvons continuer dans la poésie et nous avons un hommage à René Leynaud, demain à la bibliothèque du 1^{er} arrondissement. René Leynaud, poète et résistant, et donc vous êtes bien-sûr toutes et tous conviés à cet hommage.

Nous avons ensuite la semaine prochaine, le cycle Rwanda avec la représentation théâtrale de « Une saison de machettes », alors forcément le titre peut intimider mais vraiment je vous recommande la très grande

qualité du travail d'adaptation réalisé par Dominique Lurcel ; qui recueille aussi une critique vraiment très unanime sur la qualité de ce travail, et qui sera présentée à la salle Paul Garcin les 13, 14 et 15 novembre.

Nous avons ensuite « Les échappées inattendues » du CNRS qui nous propose un programme de rencontre Arts et Sciences au collège Truffaut, en partenariat avec Lyon BD, et qui permettra différentes rencontres scientifiques avec des auteurs de BD, mais aussi des mini conférences et beaucoup d'ateliers tout public.

Nous aurons également le Festival « Brisons le silence » dont nous avons parlé tout à l'heure, avec aussi une programmation culturelle très importante. Et je vous recommande la pièce de théâtre qui sera représentée à l'Hôtel de Ville qui s'appelle « Le silence qui suit » et qui est une création d'une compagnie théâtrale du 1^{er} arrondissement, qui parle des violences sexuelles et de la question de l'écoute et de l'alerte de la prise en compte de la parole des victimes, et c'est vraiment une pièce très importante que je vous recommande.

Et avec toute cette programmation qui est à la fois importante sur le plan culturel et sur le plan citoyen, je vous donne rendez-vous le 4 décembre prochain pour le prochain Conseil d'arrondissement. Dans cette richesse de programmation j'ai oublié quelque chose que me signale Fatima Berrached donc je vous donne la parole.

Fatma BERRACHED

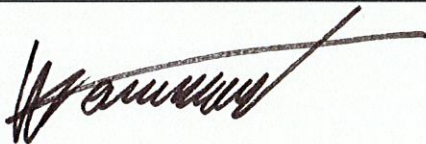
Donc mercredi 13 novembre, avant la mobilisation pour les étudiants et étudiantes devant le CROUS, il y a la mise en place de la nouvelle promotion du Conseil d'arrondissement des enfants, à 14 heures en Mairie du 1^{er} et la séance est publique.

Yasmine BOUAGGA

Eh bien merci, comme ça on conclut la séance sur la transmission du flambeau à la jeune génération. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Signature du secrétaire de séance :



Noé Fraissart

